

## BAIL D'HABITATION

### HOMICIDE INVOLONTAIRE

Le défaut de conformité d'une installation électrique d'un logement loué joue un rôle déterminant dans un incendie. Cinq pompiers périssent lors de la lutte contre cet incendie.

La chambre criminelle confirme que le bailleur ayant commis la faute de louer un logement en mauvais état de réparations et ne répondant pas aux caractéristiques de la décence fixée par le décret du 3 Janvier 2002, aucune mesure permettant la mise aux normes de la vérification de la sécurité de l'installation électrique n'ayant été prise, la faute a un lien de causalité avec le décès des victimes. Il résultait en particulier des expertises que le mauvais état de l'installation électrique et spécialement le remplacement du fil de plomb du fusible par un fil de cuivre avait joué un rôle déterminant dans l'incendie du téléviseur qui s'était propagé à la pièce créant ainsi les conditions de la boule de feu à l'origine de la mort des pompiers.

Le bailleur a contribué à créer la situation ayant permis la réalisation globale.